

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juillet 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 5 août 2025.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Yvon BIHAN-POUDEC – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Julie LEGLOAHEC – Sophie TEMANS – Alexia BETON

Etaient absents excusés : MM Christophe SYNAEVE – Benjamin FAUCHARD

Était absent : Mr Pierre-Yves HOFFMANN

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 11 avril 2025.

Recomposition du Conseil Communautaire de la CDCLA à compter de mars 2026

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les organes délibérants des intercommunalités doivent être recomposés l'année précédent celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Il précise qu'il existe 2 modalités pour fixer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, la répartition de droit commun qui attribue un total de 48 sièges à la Communauté de Communes Lyons Andelle ou l'accord local sachant que 10 accords locaux sont techniquement valides représentant un nombre total de sièges allant de 44 à 53 sièges au maximum selon les conditions de majorité suivantes :

- Les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population de celles-ci
- La moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Après exposé de Monsieur le Maire et présentation des dix accords locaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'accord n°10, fixant à 53 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CDCLA.

Transfert de la compétence assainissement collectif à la CDCLA

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Lyons Andelle a fait établir une étude de faisabilité technique et financière sur le transfert de la compétence assainissement collectif à la CDCLA qui a fait l'objet d'une restitution à l'ensemble des maires et les élus ont majoritairement exprimé leur volonté de voir la compétence transférée à la CDCLA. Le Conseil Communautaire a approuvé le 12 juin 2025 le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2026. A cet effet, chaque Conseil Municipal doit se prononcer sur ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour et une abstention, décide d'approuver le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes Lyons Andelle à compter du 1^{er} janvier 2026.

Convention de partenariat Présence Verte

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est proposé un nouveau protocole de partenariat avec Présence Verte dans le cadre de la téléassistance. Il précise que la téléassistance Présence Verte a pour mission de mettre en place des dispositifs permettant aux abonnés d'alerter immédiatement un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente des alarmes 24h/24 et 7j/7. Il rappelle que la commune participe actuellement à hauteur de 7.62 € par mois et que 3 personnes de la commune bénéficient de ce dispositif.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter une participation financière de 10 € sur l'abonnement mensuel hors options à tout abonné sur la commune à compter du 1^{er} septembre 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de convention de partenariat avec Présence Verte.

Désignation d'un coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête de recensement de la population de la commune de Perruel se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Pour ce faire, il convient de désigner un coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Valérie COTÉ, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de la population 2026.

Adhésion contrat groupe d'assurance statutaire du CDG27

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre de Gestion propose aux communes une adhésion au groupe d'assurance statutaire pour le personnel communal conclu avec RELYENS – CNP Assurances. Il précise que le taux pour les agents CNRACL est de 6.64 % et pour les agents IRCANTEC de 1.10 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents contractuels.

Participation mutuelle santé

Monsieur le Maire informe les conseillers que les collectivités territoriales ont l'obligation de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026, soit par le biais de la labellisation ou par l'adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion. Il précise que les agents de la commune bénéficient d'une participation financière de la commune à hauteur de 20 € depuis le mois de novembre 2017 par le biais de la labellisation, ce qui apparaissait le plus adapté. Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter une aide financière de 30 € par mois pour chaque agent à compter du 1^{er} janvier 2026 et que cette décision sera soumise pour avis au Comité Social Territorial du CDG 27.

Columbarium

Monsieur le Maire présente aux conseillers des modèles et devis de columbarium établis par les Pompes Funèbres DEMESY. Le Conseil Municipal fait le choix d'un columbarium 12 cases en granit balmoral avec portes Noir d'Afrique d'un montant de 8 496.00 € TTC.

Le prix des cases et le règlement intérieur du columbarium seront fixés par la suite.

Questions diverses

Des enfants ayant mis des poissons dans la réserve incendie du lotissement des Près d'en Haut, il faudrait voir pour mettre en place une protection par mesure de sécurité.

Madame Julie LEGLOAHEC évoque le conflit de voisinage survenu au Mesnil suite à un problème d'entretien d'une propriété d'un administré qui n'était pas capable financièrement et physiquement de faire le nécessaire.

Des voisins solidaires sont venus l'aider à nettoyer son terrain. Elle souligne cet élan de solidarité.

Par ailleurs, elle demande où en est l'aménagement du champ devant Madame Sophie TEMANS. Des géomètres sont passés le matin même et Monsieur le Maire précise que des certificats d'urbanisme ont été acceptés et sont en cours de validité.

Il est abordé le projet d'antenne-relais de téléphonie mobile au Mesnil. A ce sujet, il est précisé que Madame LE FLOCH Céline est passée en mairie et a consulté le dossier d'information mis à disposition du public sur ce projet. Par la suite, elle a transmis un courrier recommandé avec AR à la mairie pour faire part de son mécontentement sur le lieu retenu et les conséquences liées à cette implantation. Madame LE FLOCH Céline étant présente, il lui est donné la parole afin d'exposer ses inquiétudes notamment quant à la proximité de l'antenne vis-à-vis de son habitation, le visuel et l'impact de toutes ses ondes sur la santé.

Monsieur le Maire précise qu'une requête a été faite auprès d'Eiffage afin de déplacer l'antenne dans l'enclave du terrain pour que l'impact visuel soit moindre. Il faut attendre le retour des vacances.

Monsieur Damien FICHET demande si les parcelles de Madame DE VIGAN seront constructibles dans le futur PLUi. IL est précisé que le zonage n'est pas encore arrêté.